

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2016

Convocation du 18 mars 2016

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	11	
Présents	10	
Membres Présents :	Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire M. René SCHEER, Adjoint au Maire	
	Mmes Stéphanie BOETSCH - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales MM. Sten GUILLAUME Thierry KUHN - Philippe SCHALL - Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux	
Membres Absents excusés:	M. Clément HECKMANN,	

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2016,

1. Budget Primitif 2016 : Affectation du Résultat,
 2. Budget Primitif 2016 : Vote des Taxes Directes Locales,
 3. Budget Primitif 2016 : Amortissement de fonds de concours,
 4. Budget Primitif 2016,
 5. Travaux Rue de l'École et Rue de la Wacht : effacement des réseaux,
 6. Sécurisation et mise en conformité de l'accessibilité à la Place Jeanne d'Arc – Mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de la Mairie,
 7. Contribution au Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Scharrach
 8. Subventions aux Associations,
 9. ATIP - Approbation de convention pour la Mission d'accompagnement de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Odratzheim,
- Divers et informations.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 février 2016 :

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2016 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

11-16. Budget Primitif 2016 : Affectation du Résultat :

Après avoir rappelé les résultats de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 17 463.12 Euros,
Sur proposition du Maire,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation du résultat comme suit :**

Résultat de l'exercice 2015–Excédent :	17 463,12 €
Excédent au 31/12/2015	17 463,12 €
Reprise du Résultat de l'Association Foncière suite dissolution	7 532,16 €
Solde disponible :	24 995,28 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) - ligne 002	24 995,28 €
Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	0,00 €

12-16. Budget Primitif 2016 : Vote des Taxes Directes Locales :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu :

- **Décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes comme suit :**

Nature	P.M. Année 2015	Année 2016
Taxe d'habitation - (T.H.)	16,92 %	16,92 %
Taxe foncière (bâti) – (T.F.)	11,45 %	11,45 %
Taxe foncière (non bâti) – (T.F.N.B.)	39,41 %	39,41 %
Cotisation Foncière des Entreprises – (C.F.E.)	16,76 %	16,76 %

13-16. Budget primitif 2016 : Amortissement de Fonds de Concours :

Monsieur le Maire rappelle que certains comptes de bilan doivent être amortis et qu'il appartient au Conseil Municipal d'en fixer la durée.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'amortir le fonds de concours versé à la Communauté de Communes La Porte du Vignoble en 2015 pour un montant de 27 469,29 €uros pour l'aménagement de la Rue des Pierres sur une période de 10 ans à partir de l'exercice 2016 soit 2 746,93 €uros pour la période allant de l'année 2016 et jusqu'en 2025.**
- **Les crédits sont prévus en Dépenses de Fonctionnement au Chapitre 042, Article 6811 et en Recettes d'Investissement au Chapitre 040 Article 28041511.**

14-16. Budget Primitif 2016 :

Monsieur le Maire présente et commente le document budgétaire pour l'exercice 2016. Le Projet de Budget tient compte des propositions et des ajustements indispensables faits à l'occasion des réunions de la Commission des Finances du jeudi 10 mars 2016 ainsi que du débat d'orientations budgétaires du 26 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et en avoir débattu,

- **Entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,**
- **Approuve le Budget Primitif 2016 arrêté et équilibré aux montants suivants :**

Section	Dépenses - Recettes	Montants
Fonctionnement	Équilibré en Dépenses - Recettes	331 126,28 €uros
Investissement	Équilibré en Dépenses - Recettes	250 040,32 €uros

- **Décide, après en avoir débattu, que les Opérations d'Investissements du Budget d'Investissement 2016 sont Votées au Chapitre.**

15-16. Travaux Rue de l'École et Rue de la Wacht : Effacement des Réseaux:

Monsieur Le Maire indique qu'à l'occasion de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2016, le conseil municipal lui a demandé de solliciter un chiffrage des travaux liés à l'effacement des réseaux d'Orange dans les Rues de l'École et de la Wacht. Dans un souci d'économie, ces travaux pourraient être menés de concert avec le renouvellement et la mise en souterrain du réseau d'éclairage public dans ces mêmes rues du cœur du village.

S'agissant de travaux particulièrement coûteux, Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide de l'État dans le cadre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public local au titre du soutien aux entreprises du B.T.P. et de l'accompagnement des projets d'investissement des Communes rurales.

Entendu les explications du Maire,

Vu l'ensemble des propositions faites dans le cadre de cette opération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Accepte l'offre estimative présentée par la Société SOBECA :**
 - **Devis du 16 février 2016 (Devis DV-06-DRE-TRA-00114-16-FT1)**
 - **Pour l'effacement et la mise en souterrain du Réseau Orange dans les Rues de l'École et de la Wacht**
 - **Le coût des travaux de cette opération s'élève à 50 945,75 €uros H.T., soit 61 134,90 €uros T.T.C.,**

- **Accepte le chiffrage estimatif présenté par la société ORANGE en date du 18 janvier 2016 qui se décompose comme suit :**
 - **Rue de l'École – Réf.11-16-00074357 pour un montant net de 5 347,00 €uros,**
 - **Rue de la Wacht – Réf.11-16-00074358 pour un montant net de 6 004,00 €uros.**
- **Sollicite l'aide de l'État dans le cadre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public local au titre du soutien aux entreprises du B.T.P. et de l'accompagnement des projets d'investissement des Communes rurales.**

16-16 : Sécurisation et mise en conformité de l'accessibilité à la Place Jeanne d'Arc – Mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de la Mairie :

Monsieur Le Maire indique qu'à l'occasion de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2016, le conseil municipal lui a demandé de solliciter un chiffrage des travaux permettant la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de la Mairie ainsi que la sécurisation de l'accès à la place Jeanne d'Arc pour les personnes malvoyantes et/ou souffrant de déficit visuel. Il ressort des consultations engagées que les travaux sont particulièrement coûteux quand bien même ils s'avèrent indispensables en raison de problèmes de sécurité aux abords de la Place Jeanne d'Arc.

S'agissant de travaux particulièrement coûteux, Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projet de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Public local au titre de l'accompagnement des projets d'investissement des Communes rurales pour la mise aux normes des Équipements publics.

Entendu les explications du Maire,

Vu l'ensemble des propositions faites dans le cadre de cette opération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Accepte l'offre estimative présentée par la Société SOBECA :**
 - **Devis DV-06-ECP-TRA-00907-15A DU 17/11/2015,**
 - **Pour la mise en sécurité et aux normes d'accessibilité de la Place Jeanne d'Arc,**
 - **Le coût des travaux de cette opération s'élève à 6 659,00 €uros H.T., soit 7 990,80 €uros T.T.C.,**
- **Accepte le chiffrage estimatif présenté par la société LINK ACCESS en date du 17 mars 2016 pour la mise en place de bandes d'éveil à la vigilance, de plots podotactiles, de profilés contrastés sur contremarches et nez de marches dans le bâtiment de la Mairie dans le cadre de l'obligation légale de mise en accessibilité,**
 - **Le montant des travaux est estimé à 1 546,00 €uros H.T., soit 1 855,20 €uros T.T.C.,**
- **Sollicite l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projet de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Public local au titre de l'accompagnement des projets d'investissement des Communes rurales pour la mise aux normes des Équipements publics.**

16-16. Contribution au Syndicat de l'École Intercommunale du « Scharrach » :

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le Comité Directeur du Syndicat de l'École Intercommunale du « Scharrach » a reconduit la mise en œuvre d'une contribution fiscalisée venant en complément du prélèvement effectué directement sur le budget de fonctionnement des communes membres du Syndicat.

Monsieur Le Maire rappelle que la part de contribution fiscalisée est fixée annuellement par le Comité Directeur du Syndicat et qu'elle est affectée au remboursement d'une partie de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire intercommunal. Il indique également que le montant de la contribution fiscalisée sera dégressif et fonction de la capacité contributive des communes.

Pour l'année 2016, le besoin de financement du Syndicat est de 325 000,00 €uros, dont 75 000,00 €uros représentent la part fiscalisée. La part de chaque commune est calculée en application des statuts du Syndicat et selon les critères de répartition qui y sont définis.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire droit à la demande de Monsieur Le Maire de Dahlenheim, le versement de la contribution budgétaire de l'année 2016 se fera en deux fractions (60% dès le vote du budget communal, le solde, représentant 40% à la rentrée du mois de septembre de l'année en cours).

Pour la commune d'Odratzheim :

Nature de la Contribution	Montant à répartir	Montant 2016
Contribution budgétaire	250 000,00 €	42 662,00 €
Contribution fiscalisée	75 000,00 €	12 798,60 €

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-20,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 quater et 1636 B Octies,

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de s'acquitter :

- **Du versement de la contribution budgétaire de 42 662,00 €uros inscrite au budget de fonctionnement de l'année 2016 comme suit :**

Période	Nature de la Contribution	Montant pour 2016
Début Avril	1 ^{ère} fraction représentant 60%	25 598,00 €uros
Début Septembre	2 ^{ème} fraction représentant le solde	17 064,00 €uros

- **De la fiscalisation d'un montant de 12 798,60 €uros, qui sera mis en recouvrement direct par les Services Fiscaux auprès des contribuables en complément des Taxes Directes locales.**
- **Charge le Maire de l'exécution de la présente décision.**

17-16. Subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que les Associations demandant une subvention sont tenues de produire leur bilan financier ainsi que leur numéro d'inscription au registre du tribunal ou numéro S.I.R.E.T. Il indique également que ces dispositions conditionnent le versement de la subvention.

Vu les crédits votés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2016,

Vu les demandes établies par les différentes Associations,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Donne son accord pour la répartition et l'affectation des montants suivants au compte 6574 du Budget Primitif 2016 :**

Organisme/Association	Montant
Croix Rouge Molsheim	20,00 €
A.F.M.	20,00 €
A.F.S.E.P.	20,00 €
A.G.E.S.S.C.O.	1 200,00 €
A.G.E.S.S.C.O. : Don du Sang	125,00 €.
AIDES 67	20,00 €
A.M.A.M.	30,00 €
A.R.A.H.M. Cat L'ESSOR	20,00 €
Batterie Fanfare de la Mossig	1 300,00 €
Chorale Sainte Cécile	185,00 €
L'HÊTRE	20,00 €
Resto du cœur	20,00 €
Prévention Routière	20,00 €
MONTANT TOTAL :	3 000,00 €

- **Charge le Maire de l'exécution de la présente décision.**

18-16. Agence Territoriale d'Ingénierie Publique - Approbation de la convention dans le cadre de la Mission d'accompagnement en vue de la Révision du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obligation de rendre le Plan Local d'Urbanisme conforme aux Lois Grenelle et que la procédure doit être engagée avant le 1^{er} janvier 2017. Il indique que pour les communes qui ne tiennent pas compte de cette obligation, le Plan Local d'Urbanisme pourra s'avérer illégal et qu'ainsi toutes les autorisations de construire qui auront été délivrées sur son fondement présenteraient le même risque d'illégalité. Ainsi, les dispositions contraires au Grenelle, lui-même enrichi depuis la loi ALUR, ne seraient en outre plus opposables.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'en accord avec la Commune de Kirchheim qui se trouve être dans la même situation, il a été décidé de mener cette révision ensemble dans le cadre d'un groupement de commandes à intervenir entre les deux communes et permettant la réalisation d'économies d'échelle ainsi que le choix d'un Bureau d'Études commun.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La Commune d'ODRATZHEIM a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (A.T.I.P.) par délibération du 06 novembre 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'A.T.I.P. peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le Comité Syndical de l'A.T.I.P. a adopté les modalités d'intervention de l'Agence Territoriale relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- Au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- Au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'A.T.I.P.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'A.T.I.P. mobilisés pour la mission.

Pour l'année 2016, cette contribution a été fixée à 300,00 €uros par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'A.T.I.P. la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante : « révision d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'ODRATZHEIM » ; mission correspondant à 42 demi-journées pour la mission de base et de 16 demi-journées pour les modules spécifiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'A.T.I.P. adoptant les modalités d'intervention de l'A.T.I.P. relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité,

- **Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération et ayant pour objet :**
 - **La Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune d'ODRATZHEIM et correspondant à 42 demi-journées d'intervention pour la mission de base et de 16 demi-journées d'intervention pour les modules complémentaires,**
 - **Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300,00€uros par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'A.T.I.P.,**
 - **Dit que la Convention peut être susceptible de modifications au regard des missions concernant les modules complémentaires,**

- **Décide de la création d'une Commission Plan Local d'Urbanisme composée de la manière suivante :**

Fonction	Prénom - Nom
Président	M. François JEHL – Maire
Vice-Président	M. René SCHEER - Adjoint au Maire
Membres	Mme Elisabeth GUENNEUGUES - Adjointe au Maire,
	Mme Pia PAIVA – Conseillère Municipale
	Mme Stéphanie BOETSCH – Conseillère Municipale
	M. Sten GUILLAUME – Conseiller Municipal
	M. Thierry KUHN – Conseiller Municipal
	M. Philippe SCHAHL – Conseiller Municipal

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre,**
- **Dit que :**
 - **La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant une période de deux mois,**
 - **La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim,**

Divers et informations :

- La **Déclaration Préalable** suivante a été déposée :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
18/03/2016	DP-067-354-16-R0003	M. WAGENTRUTZ Jacques	Abri pour bois et remorque

- Le **Permis d'Aménager** suivant a été validé :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
15/03/2016	PA-067-354-15-R0002	S.A. CONCEPT Odratzheim	Lotissement H.D.G. Ouest

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du **droit de préemption** pour la vente des biens suivants :

Date	Type de Bien	Adresse du bien	Superficie
12/01/2016	Parcelle pour construction	Lotissement Hinter den Gaerten	510 m ²
01/02/2016	Maison individuelle	10 rue de l'église	272 m ²
21/03/2016	Maison individuelle	9 rue de l'école	263 m ²

- Monsieur le Maire a tenu à remercier les concitoyens ainsi que les Membres du Conseil Municipal qui étaient présents à la journée du **nettoyage de printemps le samedi 19 mars 2016.**
- Monsieur René SCHEER demande aux conseillers municipaux de se réserver la date du mercredi 4 mai 2016 à 19 heures pour la mise en place des compositions florales dans le cadre du **fleurissement** du village pour l'année 2016.
- Monsieur Sten GUILLAUME rend compte des travaux forestiers qui se sont déroulés dans la forêt au lieu-dit Hinter der Hay ainsi que des fonds de coupe qui sont mis en vente dans ce cadre. Il indique que les travaux de broyage seront effectués dans les tous prochains jours. Une action de nettoyage de cet endroit sera sans doute organisée à l'automne.
- En fin de séance, Monsieur Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal sur l'avenir de l'intercommunalité à la suite de la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui a validé la proposition de fusion des Communautés de commune de la Porte du Vignoble avec celle des Coteaux de la Mossig en date du 17 mars 2016. Il a indiqué qu'il ressort des premières rencontres des Exécutifs une réelle volonté d'avancer tout en tenant compte des spécificités et modes de fonctionnement de chaque intercommunalité pour aboutir à des politiques cohérentes dans la mise en œuvre des compétences. Il indique qu'il informera régulièrement le conseil municipal de l'avancement des travaux.

- Monsieur Le Maire a également informé le Conseil Municipal sur l'avancée de la réflexion tendant à la création d'une Commune Nouvelle entre les communes de Kirchheim, Marlenheim, Nordheim et Odratzheim. Il ressort des premiers échanges qu'au-delà des différences de fiscalité, il y a une volonté de poursuivre la réflexion en explorant toutes les pistes avant toute prise de décision. Une nouvelle réunion est dès à présent prévue au mois d'avril en Mairie d'Odratzheim. Le Conseil sera régulièrement consulté et tenu informé de l'avancée du projet.
- **La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 28 avril 2016 à 20 heures.**

François JEHL	René SCHEER	Elisabeth GUENNEUGUES	Stéphanie BOETSCH
Pia PAIVA	Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN Absent excusé
Thierry KUHN	Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER	